

## **Comment saisir le Comité Technique Paritaire ?**

Ecris par SAMOT Max

Jeudi, 27 Août 2009 12:14 - dernière révision Mardi, 03 Avril 2012

---

Par courrier adressé au Président du Comité Technique Paritaire.

Ce courrier doit expliquer le motif de la saisine et comporter tous les éléments nécessaires à la bonne compréhension du dossier.